



Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75 350 PARIS

Assemblée nationale, le 7 octobre 2021

Monsieur le Ministre,

En cette journée de grève et de mobilisation des sages-femmes, nous tenons à vous adresser ce courrier afin de vous alerter sur leur malaise grandissant, alors qu'elles sont confrontées à la fois à un manque de reconnaissance de leur profession et à un manque de moyens au quotidien pour accomplir leur travail dans des conditions satisfaisantes.

Alors qu'elles cherchent à faire entendre leur voix, à la fois pour elles-mêmes et pour toutes les femmes, enfants à naître et nouveau-nés, il est urgent d'écouter leur cri d'alarme et d'apporter enfin des réponses à la hauteur de leurs attentes.

Les sages-femmes sont fatiguées de manifester sans que leurs revendications ne soient jamais entendues.

Il convient tout d'abord de rappeler que **le code de la santé publique reconnaît la profession de sage-femme comme une profession médicale. Malgré cela, les sages-femmes ne sont pas reconnues comme telles, notamment au sein de la fonction publique hospitalière, ce qui constitue une véritable injustice.** Ces hommes et ces femmes ont vu leurs compétences et leurs missions considérablement élargies ces dernières années, notamment en obstétrique-gynécologie-orthogénie-pédiatrie pour pallier le manque de médecins, sans obtenir pour autant des moyens à la mesure des besoins que nécessitent ces évolutions.

Les rémunérations au sein de cette profession, notamment, sont trop basses compte tenu du niveau de responsabilité et de compétences, des actes pratiqués, ainsi que des cinq années d'études requises pour exercer. Il est urgent de répondre à ce manque de reconnaissance, qui entraîne également un manque de visibilité et d'attractivité de la profession, par des mesures fortes.

A ces rémunérations trop basses s'ajoutent des contrats souvent précaires ; dans certaines maternités, plus de la moitié des sages-femmes sont contractuelles, des contrats qui peuvent durer des années malgré des postes vacants.

De plus, les **fermetures des lits et des petites maternités de proximité** entraînent pour elles une surcharge de travail, des difficultés d'organisation et compliquent leur prise en charge des femmes, des couples, des bébés (1/3 des maternités en France ont fermé depuis 1975). En raison du **manque de personnel dans de nombreuses structures**, des sages-femmes se retrouvent parfois seules dans les urgences d'un service de maternité, à gérer cinq à dix femmes ou couples, aux problèmes de santé et profils variés.

Le Collège national des gynécologues et obstétriciens de France (CNGOF) lui-même se déclare "très inquiet de la situation dans laquelle se trouvent déjà nombre de maternités publiques ou privées" en France, structures dans lesquelles les "sages-femmes jouent un rôle fondamental", et alerte sur le fait qu'"il est urgent de rendre les carrières hospitalières des sages-femmes plus attractives", car « il en va de la santé des femmes et des nouveau-nés du pays. » Certaines situations nécessitent une surveillance accrue ou une réaction en urgence, d'autres nécessitent du temps et de l'empathie (fausse couche...) : c'est la santé et le bien-être des patients qui est en jeu. **De nombreuses sage-femmes réclament ainsi une augmentation des effectifs dans les maternités, afin d'offrir un accompagnement de qualité aux femmes enceintes, à la hauteur des enjeux de santé physique et psychique entourant une grossesse ou l'arrivée d'un bébé.**

Les revendications des sage-femmes vont en effet bien au-delà de leur intérêt personnel. A ce jour, 1,6 million de femmes âgées de 15 à 49 ans résident dans une commune sous-dense en sages-femmes, 968 000 femmes vivent à 45 minutes ou plus de la maternité la plus proche, et **167 000 femmes en âge de procréer rencontrent ces deux difficultés dans le domaine de la grossesse et de l'accouchement, vivant ainsi dans ce que l'on peut appeler un désert obstétrical.** Une proportion qui passe à 5,4% de la population si le seuil d'éloignement est raccourci à 30 minutes. Or ce cumul d'une faible accessibilité aux unes (les sages-femmes) et d'un éloignement aux autres (les maternités) peut entraîner des difficultés de suivi de grossesse extrêmement préjudiciables.

À l'heure où les inégalités sociales et territoriales de la santé se creusent et où l'attractivité des métiers du soin se complique, **la situation des sages-femmes est préoccupante et constitue un enjeu majeur de santé publique et de démographie.** Il est urgent de reconnaître la place essentielle qui est la leur dans le système de soin et de leur donner les moyens d'exercer au plus près des besoins des femmes et des familles.

Nous vous sollicitons donc en ce jour afin de savoir quelles mesures votre ministère entend prendre en matière de reconnaissance et de revalorisation de ces personnels, dont les missions au quotidien sont d'une utilité sociale primordiale pour toute la société française.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Fabien DI FILIPPO
Député de la Moselle

Gérard CHERPION
Député des Vosges

Mansour KAMARDINE
Député de Mayotte

Emmanuelle ANTHOINE
Députée de la Drôme

Dino CINIÉRI
Député de la Loire

Marc LE FUR
Député des Côtes d'Armor

Julien AUBERT
Député du Vaucluse

Eric CIOTTI
Député des Alpes-Maritimes

Constance LE GRIP
Députée des Hauts-de-Seine

Edith AUDIBERT
Députée du Var

Pierre CORDIER
Député des Ardennes

Geneviève LEVY
Députée du Var

Thibault BAZIN
Député de Meurthe-et-Moselle

Josiane CORNELOUP
Députée de Saône-et-Loire

David LORION
Député de la Réunion

Valérie BAZIN-MALGRAS
Députée de l'Aube

Claude DE GANAY
Député du Loiret

Véronique LOUWAGIE
Députée de l'Orne

Valérie BEAUVAIS
Députée de la Marne

Bernard DEFLESSELLES
Député des Bouches-du-Rhône

Emmanuel MAQUET
Député du Var

Philippe BENASSAYA
Député des Yvelines

Vincent DESCOEUR,
Député du Cantal

Gérard MENUÉL
Député de l'Aube

Anne-Laure BLIN
Députée du Maine-et-Loire

Eric DIARD
Député des Bouches-du-Rhône

Philippe MEYER
Député du Bas-Rhin

Emilie BONNIVARD
Députée de Savoie

Julien DIVE
Député de l'Aisne

Maxime MINOT
Député de l'Oise

Jean-Yves BONY
Député du Cantal

Marianne DUBOIS
Députée du Loiret

Éric PAUGET
Député des Alpes-Maritimes

Ian BOUCARD
Député du Territoire de Belfort

Virginie DUBY-MULLER
Députée de Haute-Savoie

Guillaume PELTIER
Député du Loir-Et-Cher

Sylvie BOUCHET BELLECOURT
Députée de Seine-et-Marne

Pierre-Henri DUMONT
Député du Pas-De-Calais

Bernard PERRUT
Député du Rhône

Jean-Luc BOURGÉAUX
Député d'Ille-et-Vilaine

Jean-Jacques FERRARA
Député de Corse-du-Sud

Christelle PETEX-LEVET
Députée de Haute-Savoie

Bernard BOULEY
Député de l'Essonne

Nicolas FORISSIER
Député de l'Indre

Bérengère POLETTI
Députée des Ardennes

Marine BRENIER
Députée des Alpes-Maritimes

Annie GENEVARD
Députée du Doubs

Nathalie PORTE
Députée du Calvados

Xavier BRETON
Député de l'Ain

Philippe GOSSELIN
Député de la Manche

Aurélien PRADIE
Député du Lot

Bernard BROCHAND
Député des Alpes-Maritimes

Michel HERBILLON
Député du Val-de-Marne

Didier QUENTIN
Député de Charente-Maritime

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

Yves HEMEDINGER
Député du Haut-Rhin

Alain RAMADIER
Député de Seine-Saint-Denis

Jacques CATTIN
Député du Haut-Rhin

Patrick HETZEL
Député du Bas-Rhin

Julien RAVIER
Député des Bouches-du-Rhône

Robin REDA
Député de l'Essonne

Frédéric REISS
Député du Bas-Rhin

Vincent ROLLAND
Député de Savoie

Raphaël SCHELLENBERGER
Député du Haut-Rhin

Jean-Marie SERMIER
Député du Jura

Nathalie SERRE
Députée du Rhône

Michèle TABAROT
Députée des Alpes-Maritimes

Robert THERRY
Député du Pas-de-Calais

Laurence TRASTOUR-ISNART
Députée des Alpes-Maritimes

Pierre VATIN
Député de l'Oise

Michel VIALAY
Député des Yvelines

Stéphane VIRY
Député de l'Oise

Jean-Pierre VIGIER
Député de la Haute-Loire